



Personne morale s'associe à 50/50 avec personne physique

Par **NO2016**, le **31/01/2019** à **11:31**

Bonjour, une petite société x dont je suis le principal actionnaire est associée a 50/50 avec une personne physique dans une société Y dont je suis le gerant. L'etat des comptes courants d'associé présente une disparité importante de l'ordre de 1 pour 10 (pour plusieurs centaines de milliers d'euros). La relation se tend entre le gérant et cet associe à parts égale qui n'a mis que peu d'argent au départ et se comporte comme si le patrimoine de la societe etait le sien ? En l'absence de pacte d'associe, quelle sont les solutions pour sortir de cette situation de blocage ? Bien cordialement!